

# Lettre hebdo **SUD** Éducation Calvados



Vendredi 3 mars 2017

## INTERCATEGORIEL

### CUI-CAE : HALTE AU TRAVAIL GRATUIT

Depuis la mise en place de l'annualisation des contrats CUI-CAE, SUD éducation dénonce cette pratique comme étant illégale. La justice nous donne raison, encore 3 victoires aux prud'hommes !

Contrairement aux propos qui nous avaient été tenus en audience en 2014, le ministère a reconnu récemment que la modulation permet des semaines « hautes » et des semaines « basses », mais qu'elle implique un temps de travail moyen de 20 heures sur l'ensemble des 36 semaines travaillées de l'année scolaire – ce qui n'est pas le cas avec l'annualisation, qui débouche sur des semaines de 24 heures hebdomadaires, voire de 26 heures, durant les 36 semaines travaillées de l'année scolaire.

**Enfin ! Le ministère reconnaît donc que les CUI-CAE ne peuvent pas travailler au-delà du temps de travail spécifié sur leur contrat sous prétexte de compenser les semaines de congés scolaires.**

Il s'engage à « sensibiliser » le réseau des gestionnaires de CUI-CAE. Il avait donné des instructions dans ce sens dès la rentrée 2016 aux inspecteurs d'académie.

Alors pourquoi l'annualisation persiste-t-elle dans certaines académies ?

Si vous êtes sous contrat CUI-CAE et que votre temps de travail est annualisé (22h, 24h ou pire encore 26h effectuées payées 20h), contactez le syndicat SUD éducation de votre département [sudeduc14@free.fr](mailto:sudeduc14@free.fr).

SUD éducation demande une nouvelle audience au ministère et agit localement pour mettre fin à cette pratique abusive.

[Retrouvez ici l'intégralité de cet article](#)

### PRONOTE ET LA PUBLICITÉ



Le logiciel de vie scolaire Pronote, développé par l'entreprise Index Education, est massivement utilisé au sein des établissements du second degré. En janvier 2017, une publicité directe pour un musée national est apparue sur la page de connexion, même lorsque l'utilisateur-trice dispose d'un bloqueur de publicité. Le logiciel déguise déjà depuis longtemps une publicité pour un éditeur de manuels scolaires, sous la forme de QCM prêts à l'emploi.

Ces pratiques transgressent le principe de neutralité de l'école et des services qu'elle propose (art L511-2 du Code de l'éducation). Elles contreviennent aussi aux diverses circulaires qui interdisent la publicité à l'école et qui sont synthétisées dans celle du 28 mars 2001.

Ces pratiques ne seraient pas possible si l'État et les collectivités territoriales développaient leurs propres outils, fondés sur des logiciels libres, au service de l'intérêt général. Au lieu de cet investissement, le service public externalise à un partenaire privé, bientôt en situation de quasi-monopole, un service basé sur des logiciels propriétaires, aux licences

exorbitantes, et pour lesquels les équipes éducatives, les directions, n'ont aucun droit de regard. Comment s'étonner que de tels « partenaires » imposent de la publicité au mépris des principes de neutralité et de pluralisme ?

SUD éducation demande la suppression de toute publicité, directe ou déguisée, sur Pronote et les services associés. Nous demandons qu'un rappel à la loi soit fait à Index Éducation. Nous demandons un investissement public pour le développement de logiciels libres, au service de l'intérêt général et respectueux du principe de neutralité et de pluralisme.

Alors que le Livret scolaire unique numérique se met en place avec tous les dangers que cela implique, nous appelons enfin à une réflexion collective dans chaque école et chaque établissement sur l'utilisation des ressources informatiques, présentée comme une évidence ou un progrès, sans aucun recul critique, notamment sur les risques de fichage ou le droit à l'oubli.

[Retrouvez ici le communiqué dans son intégralité](#)

## ENSEIGNEMENT 1<sup>er</sup> DEGRE



### JE TE FICHE, TU ME FICHES, ON S'EN FICHE ?

Soucieux de convivialité et d'efficacité le MEN a décidé de mettre fin à **base élèves 1<sup>er</sup> degré** et de la « refondre » pour devenir **Onde**.

Jusque-là, base élèves n'était qu'un simple outil de fichage centralisé de tous les élèves, eh bien grâce à Onde, ce fichage des élèves va pouvoir être utile à la gestion quotidienne des élèves et au pilotage du premier degré.

Il s'agit de créer un nouvel espace numérique de travail sans, encore une fois, prendre l'avis du CHSCT ministériel ce qui nécessiterait une étude d'impact.

D'ailleurs les pilotes vont se retrouver en comité dont les conclusions permettront de poursuivre les travaux engagés pour l'application Onde et d'ouvrir des nouveaux services visant à faciliter la direction d'école. Comme par exemple, des échanges de données simplifiés avec les parents, les mairies et les autres applications du ministère.

Et pendant ce temps, le comité des droits de l'enfant de l'ONU chargé du suivi de l'application de la Convention des Droits de l'Enfant recommande toujours à la France de ne saisir dans les bases de données que des renseignements personnels anonymes et de légiférer sur l'utilisation des données collectées en vue de prévenir une utilisation abusive des informations.

### AMÉNAGEMENT DU POSTE DE TRAVAIL

Si vous pensez pouvoir bénéficier d'un aménagement de votre poste de travail suite à une altération de votre état de santé, il faut en faire la demande avant le **10 mars 2017**.

Vous trouverez dans votre boîte pro les notes relatives à cette demande.

Ne laissez pas passer cette date si vous êtes concerné-es.

## ACTUALITE

### LES FEMMES DE LA RÉVOLUTION DE 1789

Dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, le Planning Familial vous invite à une lecture de textes suivie d'un débat, le **mercredi 8 mars à 20h** à la Maison des associations de Caen.

[Retrouvez ici le programme de cette soirée](#)

## MARCHE POUR LA JUSTICE ET LA DIGNITÉ : DIMANCHE 19 MARS

### Agressions et crimes contre les jeunes victimes du racisme

Adama, Théo, Zyad, Bouna... et tous les autres moins médiatisés, la liste des victimes de violences policières est trop longue. Une grande marche est organisée le 19 mars pour protester et dénoncer les responsables, auteurs de crimes, et exiger justice. Ils ont été commis par des personnes et elles doivent être jugées au même titre que toutes autres. Nous dénonçons aussi les politiques qui permettent ces crimes.

Ceci découle autant des politiques sécuritaires exacerbées que des stigmatisations portées par dans les discours politiques sur les Roms, les jeunes de banlieues, et ce au plus haut niveau de l'État.

Loin de vouloir en finir avec cette impunité, le Parlement vient ainsi de valider un assouplissement des règles de présomption d'innocence pour les policiers. Un récent rapport d'Amnesty International alerte sur le durcissement des législations en France et les violences policières.

Et pendant ce temps... les affaires continuent. Les patrons continuent d'embaucher des travailleurs et travailleuses sans papier pour avoir une main d'œuvre corvéable. Les grandes entreprises ferment les yeux dans des secteurs comme le bâtiment en particulier, avec la sous-traitance en cascade.

La **marche du 19 mars** sera un moment

- de rassemblement de toutes celles et ceux qui sont victimes de ces politiques et entendent lutter pour l'égalité,
- de manifestation pour dire stop au racisme et à l'impunité.

Il s'agit de manifester ensemble aujourd'hui pour pouvoir vivre et travailler aujourd'hui et demain.

Dans d'autres pays le même week-end des manifestations auront lieu.

[Lisez ici la totalité de cet appel](#) et [là](#)

Localement, Solidaires14 met en place un bus au départ de Caen. N'hésitez pas à les contacter : 02 31 24 23 36 - 09 79 03 13 95

**DE NOTRE UNION SYNDICALE**

**Solidaires**

### TOUJOURS PLUS POUR LES PROFITS, TOUJOURS MOINS POUR LES SALAIRES !

#### Le Smic : non-augmentation

Quelques rappels : le SMIC a été revalorisé de 0,93% au 1er janvier 2017 (niveau officiel de l'inflation), augmentation automatique dite « sans coup de pouce ».

Cela veut dire que rien n'est fait pour que les salarié-es les moins payé-es (dont 2/3 sont des femmes) soient augmenté-es réellement, que leur travail soit reconnu et que les inégalités diminuent. Cette augmentation du SMIC n'a été que de 0,7% en moyenne entre 2013 et 2015 contre 3% dans la période précédente. Il faut rappeler que l'augmentation du SMIC sert aussi de référence pour les autres augmentations de salaires au-dessus.

Mentionnons que certains ont exprimé leur accord avec cette décision gouvernementale : la CFDT toujours prête à montrer son soutien aux politiques patronales et au gouvernement et... Marine Le Pen qui montre là son vrai visage : loin de celui d'une championne de la défense des intérêts des ouvrier-es et employé-es.

#### Un dégel dans la fonction publique qui n'en est pas un

Le point d'indice qui est la référence de calcul du salaire des fonctionnaires a été gelé entre 2010 et 2016, ce qui veut dire pour de très nombreuses personnes : 0 augmentation ou une augmentation seulement liée à l'ancienneté. Tout cela fait qu'entre 2010 et 2016, les fonctionnaires ont perdu par rapport à l'inflation 6,4 % ! La mesure purement électoraliste du dégel du point, s'est traduite par 0,6% d'augmentation en février 2017 après les 0,6% de juillet dernier. Ce dégel corrige à la marge, mais laisse la paie des fonctionnaires stagner dans un contexte où on leur demande toujours plus.

Tout reste à faire pour rattraper les pertes de salaires et réduire les inégalités. C'est pourquoi il est nécessaire de poursuivre le combat pour une augmentation uniforme de points d'indice pour tous-tes les agent-es de la fonction publique.

[Lire l'intégralité de l'analyse ici](#)

